

Le 17 septembre 2025

Le Maire de Lézignan-Corbières Aux membres du Conseil municipal

ASS/GF/II/MG

Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

Le mardi 23 septembre 2025 à 18h Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour

Fonctionnement des institutions communales

Désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance

- 1. Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission Annexe
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025
- 3. Liste des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT par délégation du Conseil municipal
- 4. Remplacement d'une conseillère municipale au sein de la Commission consultative des services publics locaux
- 5. Remplacement de deux conseillères municipales au sein de la Commission de délégations de service public
- 6. Remplacement de deux conseillères municipales au sein de la Commission d'appel d'offres
- 7. Remplacement de deux conseillères municipales au sein de la Commission de contrôle financier des délégations de services public
- 8. Remplacement d'une conseillère municipale au sein de la Commission crise sanitaire
- 9. Remplacement d'une conseillère municipale au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- 10. Modifications statutaires de la CCRLCM relatives aux compétences « Eau » et « Assainissement » Annexe

Gestion des services publics

- 11. Rapports Annuels des Délégataires de service public pour l'eau potable (VÉOLIA) et l'assainissement (SAUR) pour l'exercice 2024 Annexes
- 12. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2024 Annexes

Gestion du domaine foncier communal

- 13. Cession d'un terrain communal pour l'édification d'un ensemble immobilier hébergeant le futur Institut de Formation d'Aides-Soignants Annexe
- 14. Promesse de vente entre la commune et la SAS MER ET SOLEIL Annexe
- 15. Cession d'un terrain communal à des particuliers parcelle AS 6 Annexe
- 16. Convention de servitude de passage et convention de mise à disposition au bénéfice d'ÉNÉDIS sur la parcelle cadastrée WY 48 Annexes
- 17. Convention de servitude de passage avec le « SYADEN EMERAUDE » sur la parcelle cadastrée AE 387 Annexe
- 18. Convention de mise à disposition d'un bien communal privé parcelle AD 074 Annexe

Environnement et développement durable

19. Avis du conseil municipal sur une demande d'autorisation environnementale – Projet de stockage de déchets dangereux – Annexes

Culture et Patrimoine

20. Convention de partenariat entre la commune et la Fondation AG2R LA MONDIALE pour la restauration du buste reliquaire de « La Bienheureuse Bonne d'Armagnac » – Annexe

Gestion des ressources humaines

- 21. Créations de deux postes permanents Agent d'entretien multisite et agent périscolaire et d'entretien
- 22. Modalités de recrutement des agents recenseurs pour l'exercice 2026
- 23. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité Exercice 2025
- 24. Création d'un poste permanent dans le cadre de la procédure de recrutement en application de l'article 34 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019

Événements

25. Approbation de frais de déplacement dans le cadre d'un mandat spécial

Économie et commerce de proximité

26. Aides à l'économie. Soutien à l'installation pérenne d'entreprises commerciales ou artisanales en centreville

Finances

- 27. Décision modificative n° 2 Budget principal 2025
- 28. Subvention exceptionnelle au club bouliste lézignanais
- 29. Subvention exceptionnelle accordée aux sinistrés de l'Aude à la suite des incendies de 2025

Citoyenneté et population

30. Subventions politiques de la ville et cité éducative

Je vous prie de croire, chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard FORCADA